



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

AU MOMENT D'UNE ENTREE

- Livret de famille, ou Extrait de Naissance pour les personnes célibataires
- Carte d'identité

- Attestation carte Vitale
- Carte vitale
- Carte Mutuelle année en cours
- Carnet de vaccination (si existant)
- Protocole de soins (si bénéficiaire, liasse violette remise par le médecin)
- Dernier bilan dentaire récent avec date + panoramique dentaire + nom du dentiste

- Dernière déclaration d'impôt faisant apparaître le nom des caisses de pension
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Notification Allocation Logement (si déjà bénéficiaire)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Arrêté du Conseil Départemental pour le versement de l'APA (si déjà bénéficiaire)
- Attestation assurance responsabilité civile
- Pour les personnes sous protection juridique copie de l'ordonnance du juge

- Chèque de caution de 1 889.14€** pour un hébergement permanent (1 579.14€ pour un hébergement temporaire d'au moins 1 mois)
- Facturation à échoir** : versement du premier mois d'hébergement, de la date d'entrée jusqu'au 30 ou 31 du mois en cours (montant communiqué à l'entrée)

- Si vous utilisez des bas de contention ou chaussettes de contention***
 - Dernière ordonnance + référence du produit utilisé, si possible